



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

Point sur le marché de l'emploi

Une collaboration transfrontalière toujours plus forte

La chancellerie d'Etat communique :

Lors d'un point sur le marché de l'emploi tenu mercredi 14 mai 2008, le conseiller d'Etat Bernard Soguel, chef du Département de l'économie, notamment accompagné de M. Denys Bricout, responsable de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) pour l'Est et la Franche-Comté, a présenté l'état des collaborations entre le Canton de Neuchâtel et la France voisine dans le domaine de l'emploi. A cette occasion, le chef du Département de l'économie a relevé les bons résultats obtenus et souligné l'intérêt de penser l'avenir de la politique de l'emploi dans sa dimension transfrontalière. Il a ensuite lancé un appel clair en faveur de la poursuite de la libre circulation des personnes, essentielle à notre canton à court, moyen et long terme.

Marché de l'emploi toujours en pleine santé

L'embellie observée depuis trois ans s'est poursuivie ces derniers mois, malgré quelques signes d'essoufflement qui anticipent vraisemblablement un fléchissement de la croissance pour les prochains mois.

Le taux de chômage semble se stabiliser, légèrement en-dessous de 3,5%, un niveau qui peut être considéré comme faible. La pénurie de main-d'œuvre reste donc d'actualité dans nombre de secteurs, engendrant une progression du recrutement à l'extérieur du canton, notamment de personnel frontalier. Cette évolution se traduit par une interdépendance plus forte que jamais de notre économie avec celle de la France voisine.

Une collaboration quotidienne dans l'intérêt de tous

Des collaborations franco-suissees dans le domaine de l'emploi ont été mises en place depuis plus de 10 ans, afin d'intégrer la réalité transfrontalière de notre région dans l'action publique en faveur de l'emploi.

Ces collaborations touchent de nombreux thèmes, allant de la formation à la prévention du dumping salarial en passant par l'analyse statistique ou la détection des fraudes. Elles permettent chaque jour d'échanger des informations, d'augmenter la maîtrise du marché de l'emploi et de réaliser certaines tâches en partenariat afin d'augmenter l'efficacité des dépenses publiques.

L'Etat, mais aussi les employés et employeurs suisses et français bénéficient de la coordination des actions, car elle permet au marché de s'organiser de la manière la plus efficace, tout en protégeant les conditions de travail des employés.

Libre circulation des personnes vitale pour Neuchâtel

Le conseiller d'Etat Bernard Soguel affirme son engagement en faveur de la libre circulation des personnes. Il constate que Neuchâtel bénéficie des services de quelque 8.000 employés frontaliers dans des domaines-clés tels que l'horlogerie ou le technico-médical, mais aussi, entre autres, dans nos hôpitaux et institutions pour personnes âgées. Le Canton de Neuchâtel ne pourrait pas fonctionner sans cet apport vital pour notre économie et le pourra encore moins demain, à mesure que se développera l'agglomération neuchâteloise.

Quant aux craintes qu'engendrait l'ouverture des frontières, elle ne se sont pas réalisées. Les évolutions constatées ces dernières années montrent que les mesures d'accompagnement mises en place ont permis d'éviter des effets pervers. L'action publique et la collaboration transfrontalière sont efficaces.

Dans ce contexte, il s'agit de garantir la poursuite de la libre circulation des personnes, dont la suppression aurait à l'inverse des effets désastreux sur l'économie et sur l'emploi.

Neuchâtel, le 14 mai 2008